



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 91669

Texte de la question

M. René Dosièrè signale à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que la société France Télécom met à disposition de la Présidence de la République dix agents dont le coût est remboursé par la Présidence. Il aimerait connaître le montant de ce remboursement pour les années 2004 et 2005 et les modifications intervenues en termes de personnel. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Dix agents de France Télécom ont été mis à disposition de la présidence de la République en 2004 pour un montant facturé de 407 555 euros et en 2005 pour un montant de 450 000 euros. La différence de facturation correspond à des hausses de rémunération intervenues en cours d'année.

Données clés

Auteur : [M. René Dosièrè](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91669

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3804

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6856